



# Parcours Bidisciplinaire franco-allemand - spécialité Allemand (mineure Lettres)

Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales (LLCER)



Composante  
UFR Langues et  
Communication



Langue(s)  
d'enseignement  
Allemand,  
Français

## Présentation

Le parcours bidisciplinaire Allemand-Lettres de la licence LLCER Allemand relève d'une double diplomation franco-allemande sous l'égide de l'Université Franco-Allemande (UFA), qui soutient ce type de programmes (bourses d'études pour les étudiants et financement de modules franco-allemands spécifiques). Il permet d'effectuer la moitié des études en France, l'autre moitié en Allemagne (L1 à Dijon, L2 à Mayence et L3 partagée entre Dijon et Mayence) et conduit à l'obtention d'un diplôme français de licence LLCER Allemand et d'un diplôme allemand de Bachelor of Arts Germanistik-Französisch ou de Bachelor of Education Deutsch-Französisch suivant le parcours choisi en Allemagne.

## Objectifs

1) Connaissances et compétences disciplinaires :

- connaissances approfondies en langue, littérature, culture et civilisation des pays germanophones et francophones.

- initiation aux processus de production des connaissances et aux principaux enjeux de la recherche dans les deux disciplines étudiées.

2) Compétences transversales :

- acquisition d'une culture générale garante de l'ouverture d'esprit, de l'autonomie et de l'esprit critique nécessaires à tout emploi dans des postes à responsabilités au sein des secteurs public ou privé en Allemagne ou en France, ou de manière générale à l'international.

- maîtrise de la langue française et compétences linguistiques en allemand d'un très bon niveau (C1).

- capacité à situer les productions culturelles et artistiques dans leurs différents contextes, à analyser des discours variés, à produire des textes argumentatifs, à faire preuve d'esprit critique, à travailler en équipe, à mettre en œuvre des compétences rédactionnelles et orales.

- capacité à analyser et synthétiser des informations, à communiquer et transmettre des contenus à des publics variés.

- maîtrise des outils informatiques et des techniques de la recherche documentaire.



3) Élaboration du projet professionnel et acquisition de premières compétences dans un domaine professionnel grâce à des stages en France ou en Allemagne et à l'initiation à la recherche (rédaction de mini-mémoires liés à certains cours et d'un mémoire de Bachelor en fin de cycle).

## Compétences acquises

### Compétences en LLCER Allemand :

- 1) Communiquer de façon pertinente (à l'écrit et à l'oral) en français et en allemand.
- 2) Décrire et analyser le fonctionnement de la langue allemande sur un plan théorique et en contexte.
- 3) Traduire des documents de nature et de longueur variées (de l'allemand vers le français ; du français vers l'allemand).
- 4) Lire, comprendre et commenter une œuvre littéraire dans son contexte culturel.
- 5) Comprendre et analyser une aire géopolitique et culturelle dans une démarche critique.
- 6) Décrire, analyser et interpréter des œuvres visuelles et/ou des phénomènes culturels.
- 7) Élaborer et construire son projet personnel et professionnel en lien avec les langues et la culture.

### Compétences en Lettres :

- a) Problématiser, conceptualiser et argumenter en français, à partir de lectures et de visionnages, dans une langue aisée, claire et rigoureuse, qu'il s'agisse de présentations orales ou écrites.
- b) Contextualiser, mettre en perspective et en lien des productions littéraires et culturelles d'époques et d'aires

géographiques variées. Réfléchir à leurs enjeux pour notre présent.

c) Mobiliser des outils conceptuels, discursifs et linguistiques pour examiner les questions concrètes auxquelles sont confrontées les sociétés contemporaines.

d) Reconnaître les articulations d'une production argumentative écrite ou orale. Être capable de la discuter et de la transférer à un autre objet de questionnement en faisant preuve d'esprit critique.

e) Identifier les grandes périodes de l'histoire littéraire et décrire leur évolution.

f) Mobiliser les méthodes et outils de l'analyse critique des textes littéraires, en s'appuyant sur des éléments de connaissance des langues de l'Antiquité classique et dans au moins une langue étrangère, en disposant d'un bon niveau (B).

g) Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet culturel et/ou professionnalisant, en utilisant notamment les outils et les règles de sécurité informatiques.

## Organisation

### Contrôle des connaissances

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/scolarité>

### Assiduité obligatoire en TD et TP :

La présence aux TD et TP est obligatoire et fait l'objet d'un émargement systématique à chaque séance.



En l'absence de justificatifs recevables (conformément à la liste définie par le Référentiel Commun des Études) ou d'une dispense d'assiduité validée, un-e étudiant-e qui manque plus de **2 séances ou l'équivalent de 20%** d'enseignements sur une matière se voit noter ABI sur ladite matière.

Cela entraîne de fait un résultat DEF à l'UE et au semestre et l'étudiant-e est contraint de se présenter en Session 2.

**Les modalités de contrôle continu ci-dessous s'appliquent pour la discipline Allemand à l'UFR Langues et Communication :**

#### **Règles du contrôle continu intégral**

Les UE évaluées en contrôle continu intégral feront l'objet chaque semestre d'au minimum trois évaluations. La moyenne des notes obtenues lors des différentes évaluations constituera la moyenne obtenue à l'UE. Un coefficient différent peut être affecté aux différentes matières composant l'UE **et** aux notes obtenues. Ces informations seront communiquées par l'équipe pédagogique en début de semestre.

**Absence à un contrôle continu :** une absence injustifiée à un contrôle continu (écrit ou oral) sera sanctionnée par la note de 0/20. Si l'absence est justifiée, l'évaluation est neutralisée. Si un étudiant a plusieurs absences justifiées, l'équipe pédagogique décidera de la possibilité de proposer une épreuve de substitution qui pourra prendre une autre forme que l'évaluation initiale. L'absence injustifiée à l'épreuve de substitution se traduira par la note de 0/20.

**Les étudiants inscrits tardivement** devront participer aux contrôles continus qui restent entre leur date d'inscription et la fin du semestre. S'ils n'ont pas obtenu un minimum de deux notes, une épreuve de substitution leur sera proposée.

**Rappel des règles des contrôles continus lorsque l'UE n'est pas évaluée en contrôle continu intégral et des absences aux examens :**

**Pour les étudiants dispensés d'assiduité ou inscrits tardivement :** lorsqu'une matière est évaluée par un contrôle continu, le dernier contrôle continu sert de contrôle terminal.

**Absence à un contrôle continu :** en cas d'absence injustifiée à un contrôle continu, l'étudiant devra se présenter aux épreuves de la seconde session. Le calcul de la moyenne au niveau de l'UE du semestre et de l'année ne pourra s'effectuer en session 1. La mention DEF (« défaillant ») apparaîtra. En cas d'absence justifiée, l'évaluation sera neutralisée. L'absence devra cependant impérativement être justifiée dans les 15 jours. Passé ce délai, tout justificatif sera refusé et l'étudiant devra se présenter à la seconde session.

Un étudiant qui aurait été absent à tous les contrôles continus d'une matière devra se présenter en seconde session. Si aucun examen de session 2 n'est prévu pour un cours, une épreuve de substitution lui sera proposée.

#### **Sessions d'examen**

**L'absence à un examen écrit ou oral en session 1** (1er ou 2nd semestre) entraîne la mention ABI (« absence injustifiée ») ou ABJ (« absence justifiée ») à l'épreuve correspondante et une **absence de calcul** de la moyenne de l'UE, du semestre et de l'année. La moyenne sera remplacée par la mention DEF (« défaillant »).

**Lorsqu'une UE n'est pas validée**, les notes des matières composant cette UE sont reportées d'une session sur l'autre lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 10/20 mais pas d'une année sur l'autre. *En cas de redoublement*, toutes les matières composant une UE non validée devront donc être repassées.

**Session 2 :** L'étudiant ajourné à la session 1 repasse en session 2 les épreuves des matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les UE non acquises du semestre non validé. **Les UE évaluées en contrôle continu intégral ne sont pas concernées par la session 2.**



**Les notes de contrôle continu (CC) sont reportées entre la session 1 et la session 2.**

**COMPENSATION** : la compensation, qui est organisée sur la base de la moyenne des notes obtenues pondérées par les coefficients, s'opère :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE ;
- entre les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres de la même année universitaire.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est égale ou supérieure à 10 sur 20. L'année est validée si la moyenne générale entre les deux semestres est égale ou supérieure à 10 sur 20.

**CAPITALISATION** : chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise, lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée égale ou supérieure à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont égales ou supérieures à 10 sur 20.

**Plagiat** : tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

**Étudiants AJAC (AJournés mais Autorisés À Composer dans l'année supérieure) :**

Le système AJAC s'applique selon les modalités validées par les instances de l'Université de Bourgogne et figurant dans le « Référentiel commun des études L-M-D ».

*Conditions générales* : l'étudiant doit avoir acquis au moins 20 ECTS par semestre de l'année en cours (dont UE1 ou UE2) pour bénéficier de ce statut.

**ATTENTION** : - Le système AJAC n'est pas automatique mais dérogatoire. Les jurys d'examen arrêtent la liste des étudiants ajournés remplissant les conditions pour bénéficier du statut d'AJAC. Ce statut n'est pas imposé à l'étudiant.

Pour pouvoir en bénéficier, l'étudiant AJPA (Ajourné mais Potentiellement AJAC) doit en faire la demande par écrit auprès de la scolarité de l'UFR en rappelant les UE validées et le nombre d'ECTS acquis au cours des deux derniers semestres.

*Rappel des règles de progression* : la poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.

## Admission

### Conditions d'accès

L1 : Parcoursup

L2 : Après avoir validé une L1 LLCER Allemand Parcours bidisciplinaire Allemand-Lettres dans le cadre du Cursus intégré Dijon-Mayence, ou accès direct à la L2 sous conditions après validation d'un double cursus Allemand-Lettres et/ou d'une première année de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Consulter le secrétariat pédagogique : [amandine.genty@u-bourgogne.fr](mailto:amandine.genty@u-bourgogne.fr)



L3 : Après avoir validé une L2 LLCER Allemand Parcours bidisciplinaire Allemand-Lettres dans le cadre du Cursus intégré Dijon-Mayence.

---

## Modalités de candidatures

L1 : Parcoursup (critères de sélection : essentiellement notes, appréciations des professeurs du secondaire, CV et lettre de motivation détaillée).

Consulter le secrétariat pédagogique pour une éventuelle entrée parallèle en L2.

Pas d'entrée parallèle en L3.

---

## Attendus / Pré-requis

Compétences linguistiques : bonne maîtrise du français et de l'allemand obligatoire dès l'entrée en L1 (Français : niveau B2 minimum – Allemand : niveau B1 minimum, B2 recommandé). Culture générale, ouverture d'esprit et grande capacité de travail. Intérêt pour les langues française et allemande, l'histoire et la culture des pays francophones et germanophones, la littérature et les disciplines littéraires en général. Compétences en français et capacités rédactionnelles.

---

## Et après

---

### Poursuite d'études

Toutes les poursuites d'études en master des licences LLCER Allemand et Lettres + celles du Bachelor of Arts ou du Bachelor of Education en Allemagne (double diplomation franco-allemande).

---

## Débouchés professionnels

Tous les débouchés professionnels des licences LLCER Allemand et Lettres + ceux du Bachelor of Arts ou du Bachelor of Education en Allemagne (double diplomation franco-allemande) : métiers du patrimoine et de la culture ; métiers de l'information (communication, journalisme) ; métiers des langues (traduction, interprétariat, édition, tourisme, relations internationales, etc.) ; métiers de l'enseignement et de la recherche.

---

## Infos pratiques



---

## Contacts

### Responsable de formation

Sylvie MARCHENOIR

✉ [sylvie.marchenoir@ube.fr](mailto:sylvie.marchenoir@ube.fr)

### Scolarité

Karine DELASSELLE

☎ 03.80.39.56.08

✉ [karine.delasselle@ube.fr](mailto:karine.delasselle@ube.fr)

### Secrétariat pédagogique

Gaëlle WARD (anglais)

✉ [gaelle.ward@ube.fr](mailto:gaelle.ward@ube.fr)

### Secrétariat pédagogique

Cigdem AKKAS

✉ [cigdem.akkas@u-bourgogne.fr](mailto:cigdem.akkas@u-bourgogne.fr)

### Secrétariat pédagogique

Amandine GENTY

☎ 03.80.39.56.05.

✉ [Bureaumayence@ube.fr](mailto:Bureaumayence@ube.fr)

---

## Campus

🏠 Campus de Dijon



# Programme

## Organisation

**La Licence LLCER comporte six semestres, divisés chacun en cinq Unités d'Enseignement (UE).**

Les différents enseignements sont dispensés essentiellement sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD), et de travaux pratiques (TP) dans certaines matières.

Chaque matière d'enseignement est évaluée en crédits européens (ECTS). Un semestre universitaire représente 30 crédits européens, l'ensemble de la formation 180 crédits.

La Licence LLCER comprend **deux parcours** :

- **Parcours Métiers des langues** (voir fiche filière spécifique)
- **Parcours Bidisciplinaire franco-allemand** (pour les combinaisons de disciplines Allemand-Anglais, Allemand-Histoire, Allemand-Lettres, Allemand-Philosophie, Anglais-Allemand et Anglais-Lettres)

### Organisation du Parcours bidisciplinaire Allemand-Lettres

Chaque semestre est construit autour de 5 unités d'enseignement correspondant à 5 grands blocs de compétences :

**BLOC 1 (UE1) : Allemand Disciplinaire 1 : Langue.** Ce bloc comprend les macro-compétences suivantes : 1) Communiquer de façon pertinente (à l'écrit et à l'oral) dans la langue de spécialité ; 2) Décrire et analyser le fonctionnement de la langue étudiée sur un plan théorique et en contexte ; 3) Traduire des documents de nature et de longueur variées ; 7) S'exprimer de façon maîtrisée en langue française à l'écrit et à l'oral.

**BLOC 2 (UE2) : Allemand Disciplinaire 2 : Littérature et civilisation,** correspondant à la macro-compétence 4) Lire, comprendre et commenter une œuvre littéraire dans son contexte culturel ainsi qu'à la macro-compétence 5) Comprendre et analyser une aire géopolitique et culturelle dans une démarche critique.

**BLOC 3 (UE3) : Compléments disciplinaires (Allemand et Lettres),** permettant de mieux maîtriser les macro-compétences travaillées dans les autres UE et d'acquérir les macro-compétences 6) Décrire, analyser et interpréter des œuvres visuelles et/ou des phénomènes culturels et 7) Élaborer et construire son projet personnel et professionnel en lien avec les langues et la culture.

**BLOC 4 (UE4) : Lettres Disciplinaire 1 : Langue et littérature en L1 / Littératures de langue française en L2 / Littérature et stylistique du français en L3.** Ce bloc comprend les macro-compétences suivantes : 1) Communiquer de façon pertinente (à l'écrit et à l'oral) en français ; 4) Lire, comprendre et commenter une œuvre littéraire dans son contexte culturel ; 5) Comprendre et analyser une aire géopolitique et culturelle dans une démarche critique.



BLOC 5 (UE5) : Lettres Disciplinaire 2 : Langue et outils en L1 / Sciences du langage en L2 et L3. Ce bloc correspond aux macro-compétences suivantes : 1) Communiquer de façon pertinente (à l'écrit et à l'oral) en français ; 2) Décrire et analyser le fonctionnement de la langue étudiée sur un plan théorique et en contexte ; 3) Traduire des documents de nature et de longueur variées.

Chaque macro-compétence se décline en micro-compétences que l'étudiant acquiert progressivement tout au long de son parcours (à un niveau novice, puis intermédiaire et enfin confirmé). Les compétences visées et évaluées dans le cadre des différents enseignements seront présentées aux étudiants par l'équipe pédagogique.

Aux niveaux L2 et L3, tous les étudiants effectueront **un ou plusieurs stages obligatoires** en Allemagne ou en France (suivant le parcours choisi en Allemagne) et bénéficieront d'une **initiation à la recherche** à travers la rédaction de mini-mémoires liés à certains cours et celle d'un mémoire de fin de diplôme en Allemagne (*Bachelorarbeit*).

## Licence 1

### Semestre 1

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Allemand : Langue	UE						8 crédits
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
Grammaire	Matière		6h	6h			
Compréhension et expression écrite	Matière			12h			
Phonétique et prononciation	Matière				12h		
Expression orale	Matière				12h		
UE2 Allemand : Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Initiation à la littérature des pays germanophones	Matière		12h	12h			
Civilisation contemporaine de l'Allemagne I	Matière		12h	12h			
Culture de l'image I	Matière			12h			
UE3 Compléments disciplinaires ( Allemand et Lettres)	UE						6 crédits
Grammaire comparée du français et de l'allemand (UE5 Allemand)	Matière			12h			
Arts visuels (UE4 Lettres)	Matière		33h				
UE4 Lettres : Langue et Littérature	UE						4 crédits
Histoire de la langue	Matière		16,5h				
Histoire de la littérature en langue française	Matière		16,5h				



Du texte à l'histoire	Matière	22h	
UE5 Lettres: Langue et Outils	UE		4 crédits
Langue française (UE3 Lettres)	Matière	11h	22h
Langue vivante (TD traduction UE1 Allemand)	Matière		24h
Module franco-allemand	Module		6h

## Semestre 2

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Allemand : Langue	UE						8 crédits
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
Grammaire	Matière		6h	6h			
Compréhension - Expression écrite	Matière			12h			
Phonétique et prononciation	Matière				12h		
Expression orale	Matière				12h		
UE2 Allemand : Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Initiation à la littérature des pays germanophones	Matière		12h	12h			
Introduction à l'histoire des pays germanophones	Matière		12h	12h			
Civilisation autrichienne	Matière			12h			
UE3 Compléments disciplinaires (Allemand et Lettres)	UE						6 crédits
Lieux de mémoire dans l'espace germanophone	Matière			12h			
Culture de l'image II	Matière			12h			
Arts visuels (UE4 Lettres)	Matière		33h				
UE4 Lettres : Langue et Littérature	UE						4 crédits
Histoire des littératures en langue française	Matière		16,5h				
Histoire des littératures européenne et mondiale	Matière		16,5h				
Du texte à l'histoire	Matière			22h			
UE5 Lettres : Langue et Outils	UE						4 crédits
Langue française (UE3 Lettres)	Matière		11h	22h			
Langue vivante (TD traduction UE1 Allemand)	Matière			24h			
Module franco-allemand	Module			26h			

## Licence 2

### Semestre 3



	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Allemand : Langue	UE						8 crédits
Grammaire	Matière			9h			
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
UE2 Allemand : Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Histoire de la littérature (XIXe siècle)	Matière		12h				
Etude d'œuvres littéraires	Matière		12h				
Histoire de l'Allemagne (XVI-XVIIIe siècles)	Matière		12h	9h			
UE3 Compléments disciplinaires (Allemand et Lettres)	UE						6 crédits
Civilisation contemporaine II ( Allemagne)	Matière			12h			
Histoire de l'art	Matière		12h				
Décrypter textes et informations (UE4 Lettres)	Matière		16,5h				
UE4 Lettres : Littérature de langue française	UE						4 crédits
Littérature moderne et contemporaine (UE2 Lettres)	Matière		16,5h	16,5h			
Le français dans tous ses états (UE2 Lettres)	Matière		16,5h				
UE5 Sciences du langage : Lettres	UE						4 crédits
Lexicologie (UE2 SDL)	Matière		12h	12h			
Morphosyntaxe 3 (UE2 SDL)	Matière		12h	12h			

## Semestre 4

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Allemand : Langue	UE						8 crédits
Grammaire	Matière			6h			
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
UE2 Allemand : Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Histoire de la littérature (XXe siècle)	Matière		12h				
Etude d'œuvres littéraires	Matière		12h				
Histoire de l'Allemagne (XIXe siècle)	Matière		12h	9h			
UE3 Compléments disciplinaires (Allemand et Lettres)	UE						6 crédits
Initiation à l'histoire des idées	Matière		6h	6h			
Histoire culturelle de l'Autriche	Matière			12h			
Oraliser la littérature (UE3 Lettres)	Matière			22h			
UE4 Lettres : Littératures de langue française	UE						4 crédits
Littérature moderne et contemporaine (UE2 Lettres)	Matière		16,5h	16,5h			



Le français dans tous ses états (UE2 Lettres)	Matière	16,5h					
UE5 Sciences du langage : Lettres	UE						4 crédits
Linguistique textuelle (UE2 SDL)	Matière	12h	12h				
Sémantique et pragmatique (UE2 SDL)	Matière	12h	12h				

## Licence 3

### Semestre 5

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Allemand : Langue	UE						8 crédits
Linguistique	Matière		6h	6h			
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
UE2 Allemand : Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Littérature des pays germanophones : question 1	Matière		12h				
Littérature des pays germanophones : question 2	Matière		12h				
Littérature des pays germanophones : question 3	Matière		12h				
Histoire de l'Allemagne 1914-1945	Matière		12h	12h			
UE3 Compléments disciplinaires (Allemand et Lettres)	UE						6 crédits
Histoire des idées	Matière		12h				
Outils linguistiques pour la littérature (UE3 Lettres)	Matière			16,5h			
UE4 Lettres : Littérature et stylistique du français	UE						4 crédits
Littératures de langue française (UE2 Lettres)	Matière		16,5h	16,5h			
Stylistique du français (UE2 Lettres)	Matière		11h	16,5h			
UE5 Science du Langage : Lettres	UE						4 crédits
Sociolinguistique (UE2 SDL)	Matière		12h	12h			
Histoire du français (UE2 SDL)	Matière		12h	12h			

### Semestre 6

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Allemand : Langue	UE						8 crédits
Linguistique	Matière		6h	6h			
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
UE2 Allemand: Littérature et Civilisation	UE						8 crédits



Littérature des pays germanophones : question 1	Matière	12h		
Littérature des pays germanophones : question 2	Matière	12h		
Littérature des pays germanophones : question 3	Matière	12h		
Histoire de l'Allemagne après 1945	Matière	12h	12h	
UE3 Compléments disciplinaires (Allemand et Lettres)	UE			6 crédits
Histoire des idées	Matière	12h		
Outils linguistiques pour la littérature (UE3 Lettres)	Matière		16,5h	
UE4 Lettres : Littérature et stylistique du français	UE			4 crédits
Littératures de langue française (UE2 Lettres)	Matière	16,5h	16,5h	
Stylistique du français (UE2 Lettres)	Matière	11h	11h	
UE5 Sciences du langage : Lettres	UE			4 crédits
Modèles syntaxiques du français (UE2 SDL)	Matière	12h	12h	
Histoire du français (UE2 SDL)	Matière			